

PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil d'Administration du lundi 11 décembre 2023

Année scolaire 2023 – 2024

A – VIE DE L'ETABLISSEMENT

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 20 octobre 2022 (vote)

Mme SAPINA rappelle les points principaux du Conseil d'administration du 09 novembre 2023 :

- Vie de l'établissement : Installation des différentes instances, adoption du règlement intérieur du C. A., bilan de la rentrée scolaire, fonctionnement pédagogique, présentation de la répartition des IMP, protocole de remplacement de courte durée, programme des actions de l'A. S. , bilan du F. S. E., convention avec la M. P. T. Victor Jara, présentation du P. P. M. S.
- Gestion matérielle et financière : D. B. M. pour vote, information sur les travaux d'extension du collège et demande aux administrateurs s'ils souhaitent faire des remarques au sujet de ce compte-rendu.

B – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

1. **Prix du 2^{ème} carnet de liaison en cas de perte du premier.**

Le second carnet de liaison, en cas de perte ou de vol du premier qui a été remis gratuitement le jour de la rentrée scolaire, coûtera 2.20 € à la famille.

2. **Prix des manuels scolaires dégradés.**

En cas de dégradation volontaire ou de non restitution des manuels prêtés en début d'année scolaire, il est proposé que les familles remboursent une somme forfaitaire de 13.00 € s'il s'agit d'un manuel en bon état et le prix intégral, s'il s'agit d'un manuel remis neuf à l'enfant.

3. **Prix des cartes de demi-pension.**

Au moment de l'inscription au service de restauration pour les nouveaux arrivants, ainsi qu'en cas de dégradation volontaire ou de perte, il est demandé le règlement de la somme de 4.44 € pour l'achat de la carte d'accès au service de restauration.

4. **Contrats et conventions.**

Madame SAPINA demande au conseil qu'il puisse se prononcer sur le contenu de l'acte ci-après :

« Dans le cadre des projets au collège, en partenariat avec les différents acteurs culturels locaux, et dans le cadre des sorties et de toutes les activités pédagogiques à caractère strictement facultatif, la Cheffe d'Etablissement demande l'autorisation au conseil d'administration qu'il puisse être demandé une participation financière aux familles n'excédant pas la somme de 5.00 €, l'attente d'un prochain C. A. pouvant empêcher la réalisation du projet »,

Puis elle procède au vote du conseil sur l'autorisation qu'il doit lui donner de conclure des marchés et de signer toute commande dans les limites :

- . des crédits ouverts au budget
- . des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

5. **Approbation du budget 2024.**

Le rapport de Madame SAPINA relatif aux conditions d'élaboration du budget ainsi que le diaporama présenté au conseil d'administration sont joints en annexe.

C – VIE DE L'ETABLISSEMENT (point supplémentaire à l'ordre du jour)

Madame SAPINA donne la parole à Monsieur MOUSSAOUI, comme annoncé en début de séance.

Monsieur MOUSSAOUI intervient sur la thématique « Notre école, faisons-la ensemble ». Qu'est-ce que « L'école, faisons-la ensemble » ? Il s'agit de faire émerger des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités. C'est une démarche dans laquelle chaque communauté éducative peut s'inscrire et bénéficier d'un financement, sous le pilotage du Chef d'Etablissement. Le C. N. R. (Conseil national de la refondation) constitue un levier de financement à ce type d'initiative. Dès lors, comment mobiliser des sommes qui peuvent aller jusqu'à 150 000.00 € ?

Le projet est construit en s'appuyant sur l'évaluation de l'établissement :

- . collège mal insonorisé
- . manque d'appropriation des lieux
- . sentiment d'appartenance inexistant
- . dynamique riche mais en manque de cohérence.

L'impact direct est la dégradation du climat scolaire, la perte d'implication dans les enseignements, la perte d'espace d'enseignement / de vie, la perception négative de l'établissement.

Entrent dans les possibilités de financement les projets pédagogiques innovants qui répondent à une problématique liée soit à l'établissement, soit à une discipline.

Comment créer un sentiment d'appartenance et une réelle appropriation pour modifier la perception de l'environnement scolaire : du collège prison au collège ouvert ?

Monsieur MOUSSAOUI, présente au conseil, la demande matérielle souhaitée par l'ensemble des équipes, bénéficiant à l'ensemble de l'établissement, en ne le limitant pas à un seul angle disciplinaire :

- . la création d'un amphithéâtre dans le patio intérieur (cette structure va tout à fait dans le sens du projet d'établissement avec, plus particulièrement, l'ouverture et l'ambition culturelle)
- . la création, sur les paliers, de véritables espaces d'exposition, après insonorisation du bâtiment, afin de retrouver des lieux de vie en-dehors des salles de cours
- . la création d'un labo-langue et pratique du multimédia qui serait donc une salle dédiée aux pratiques du multimédia dans le cadre du flexi-classe numérique / numérisée.

Madame SAPINA dit que ce beau projet est présenté ce soir aux membres du conseil (Monsieur MOUSSAOUI a présenté ledit projet à Monsieur l'I. A. – I. P. R. de lettres) mais qu'il va être nécessaire que les élèves et les familles soient consultés. Un sondage va être mis sur Pronote.

La deuxième étape sera la complétude du dossier.